



VOS ACCÈS SOUS CONTRÔLE



NORME EN 1125

FERMETURES ANTI-PANIQUE MÉCANIQUES
SUR VOIES D'ÉVACUATION

Part of ASSA ABLOY

UN PEU D'HISTOIRE...

En 1970, suite à l'incendie du « Dancing 5/7 » en Isère faisant état de 146 victimes, de nouvelles réglementations concernant les issues de secours sont mises en place. La première norme sur les fermetures anti-panique est publiée en 1978 concernant l'évacuation des personnes en cas d'urgence. En 1997, la norme européenne EN 1125 pour les systèmes mécaniques de déverrouillage des portes anti-panique apparaît. Elle a été révisée en 2008.

LA NORME EN 1125:2008

Définition

Cette norme européenne spécifie les exigences pour la fabrication, les performances et les essais des fermetures anti-panique mécaniques, spécifiquement conçues pour être utilisées dans une situation de panique sur des voies d'évacuation.

Une situation de panique peut avoir lieu lorsque les utilisateurs ne sont pas familiers des lieux et donc du fonctionnement des issues de secours : centres commerciaux, cinémas, aéroports, ...

Champ d'application

Les fermetures d'issue de secours conformes à la norme EN 1125 fournissent un moyen d'évacuation sûr et efficace par une porte d'issue de secours, et ce avec un minimum d'effort et sans connaissance préalable de la fermeture anti-panique.

Le nouveau projet de révision EN 1125 vise à remplacer la version de 2008, toujours en vigueur aujourd'hui, en ajoutant le nouveau modèle de barre anti-panique de type C, en proposant de nouvelles exigences relatives à la sécurité des personnes et en utilisant une grille de classification plus détaillée pour les différents critères (endurance, masse des portes, ...). La nouvelle révision prévoit également qu'un module extérieur soit associé spécifiquement à une fermeture anti-panique.



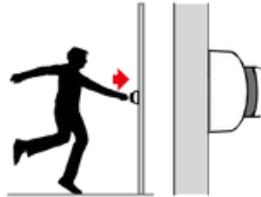
LES DIFFÉRENTS TYPES DE BARRE ANTI-PANIQUE

Type A : Barre de poussée



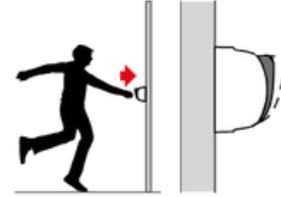
Crossbar 89

Type B : Barre d'enfoncement



Pushbar 90+

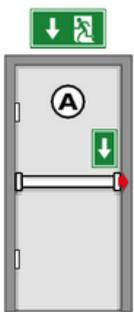
Type C : Barre d'enfoncement rotative Modèle prévu pour la révision de la norme EN 1125



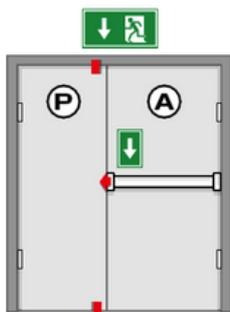
Fluid

CONFIGURATION DES PORTES

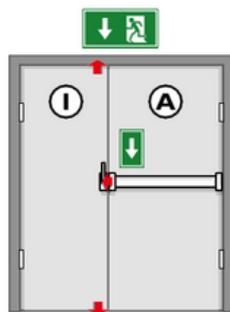
Porte à 1 vantail actif uniquement



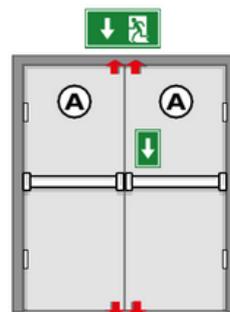
Porte à 1 vantail actif et 1 vantail passif



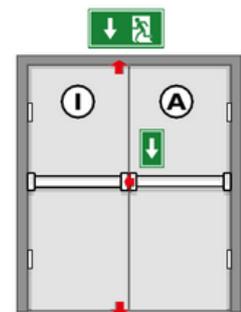
Porte à 1 vantail actif et 1 vantail inactif



Porte à 2 vantaux actifs



Porte à 2 vantaux (1 actif et 1 inactif)



Vantail actif

Vantail s'ouvrant le premier et se fermant le dernier d'une porte à deux vantaux, battant dans un seul sens.



Vantail passif

Vantail verrouillable équipé de dispositifs de verrouillage.

Uniquement ouvert en cas de nécessité, sans fonction d'urgence ni anti-panique.



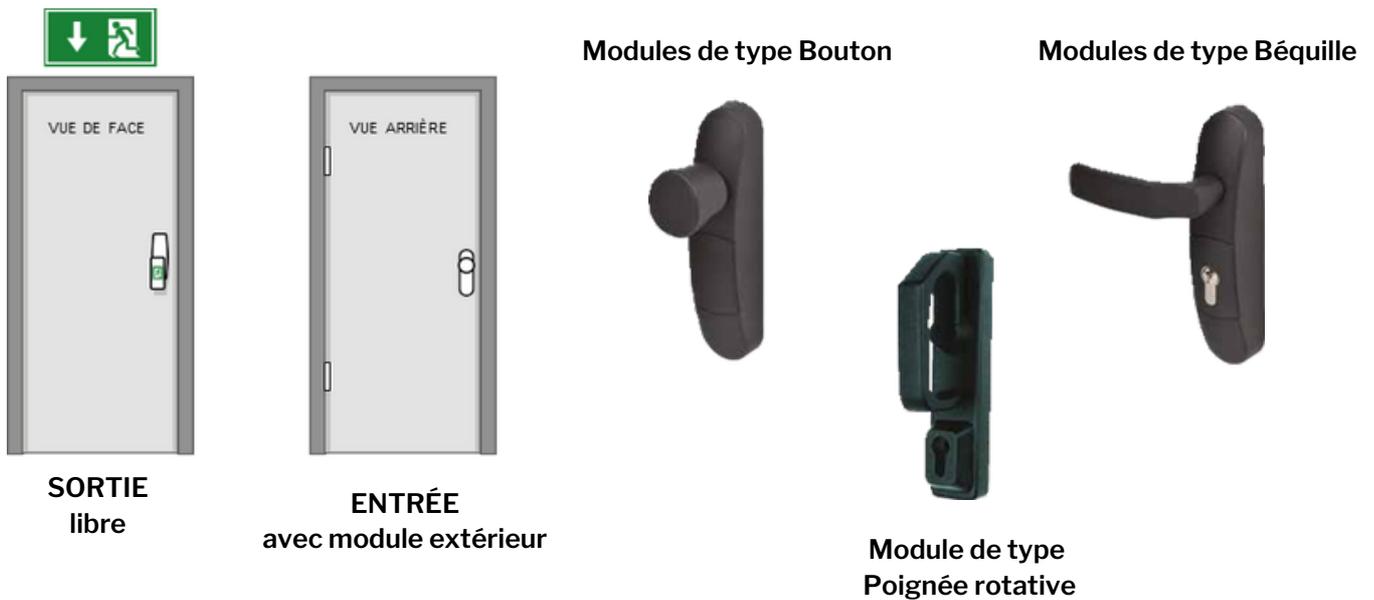
Vantail inactif

Vantail s'ouvrant le dernier et se fermant le premier d'une porte à deux vantaux, battant dans un seul sens.

Incluant une fonction d'urgence ou anti-panique.

MODULES EXTÉRIEURS

Les modules extérieurs sont des éléments optionnels permettant de déverrouiller une issue de secours depuis l'extérieur.



Les tests de la norme vérifient que le module n'impacte pas le bon fonctionnement de la sortie.

Chacun des modules possède une compatibilité spécifique avec les barres anti-panique JPM de Type A, B ou C.

Modèles	Fluid	Crossbar 89	Pushbar 90+	Pushbar Alarm	Bar'One	Push'One
Type de barre						
Type A						
Type B						
Type C						
Modules extérieurs compatibles						
EN3000		•	•	•		
EN5000	•					
Modul'One					•	•
Contrôle d'accès SMARTair™	•				•	•

LES NORMES EN 1125 ET EN 179 : DANS QUELS CAS S'APPLIQUENT-ELLES ?

	Fermeture anti-panique Norme EN 1125	Fermeture d'urgence Norme EN 179
Sortie depuis l'intérieur en situation de panique ou d'urgence	<p>Situation de PANIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> • La sortie est possible à tout moment • Une seule manœuvre de la barre, en poussant, pour permettre l'ouverture de la porte • Aucune connaissance préalable de la manœuvre du dispositif requise • Ouverture de la porte testée sous charge 	<p>Situation d'URGENCE</p> <ul style="list-style-type: none"> • La sortie est possible à tout moment • Une seule manœuvre du dispositif, • en poussant ou en tirant, pour permettre l'ouverture de la porte • La connaissance préalable de la manœuvre du dispositif peut être requise
Sortie depuis l'intérieur en situation normale	<ul style="list-style-type: none"> • La sortie est autorisée à tout moment • La priorité est donnée à la facilité d'ouverture pour les enfants, les personnes âgées et les handicapés 	La sortie est autorisée à tout moment
Mode de commande	Barre de manœuvre horizontale sur au moins 60% de la largeur de la porte	Poignée ou plaque de poussée
Accès depuis l'extérieur	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune influence sur la sortie depuis l'intérieur • Manœuvre mécanique ou électrique (Modules extérieurs - Contrôle d'accès) 	
Sécurité des biens depuis l'intérieur	AUCUNE Déverrouillage immédiat du dispositif sans délai	
Sécurité des biens depuis l'extérieur	Niveau minimum ou grades plus élevés possibles	

CLASSIFICATION

La norme EN 179:2008 repose sur l'évaluation de 10 caractères. Le projet de révision va mettre à jour certains critères de cette classification, comme présenté dans le tableau ci-dessous.

1

CATÉGORIE D'UTILISATION



Grade 3 :

Fréquence élevée d'utilisation par le public, lorsqu'il y a risque d'accident ou de mauvaise utilisation.

2

ENDURANCE



Grade 6 :

100 000 cycles d'essai.

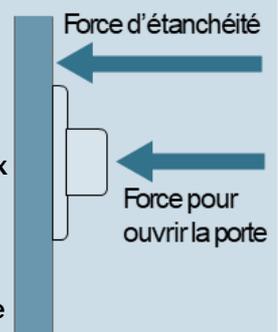
Grade 7 :

200 000 cycles d'essai.

Il s'agit de mesurer l'endurance de l'élément de manœuvre contre le vieillissement et la dégradation sur 100 000 ou 200 000 cycles. Le Grade 7 correspond au résultat le plus performant.

Projet de révision de la norme :

Ajout de nouveaux grades et de nouveaux paramètres de tests
La révision de la norme prévoit l'ajout de nouveaux grades, en tenant compte lors des tests d'une force d'étanchéité pour simuler l'effort des joints. Le grade obtenu dépendra de la force appliquée, entre 0 et 120 N, et du nombre de cycles endurés (100 000 ou 200 000).



3

MASSE DE LA PORTE



Grade 5 :

Jusqu'à 100 kg.

Grade 6 :

Jusqu'à 200 kg.

Grade 7 :

Au-delà de 200 kg.

Il s'agit de tester la force requise pour réengager la fermeture anti-panique en position verrouillée selon la masse de la porte. Plus cette force est faible, plus la fermeture anti-panique est performante. Le Grade 7 représente alors le grade optimal.

Projet de révision de la norme :

Ajout de nouveaux grades et de nouveaux paramètres de tests
La nouvelle classification va prendre en compte une force de fermeture statique lors du test.

En fonction de la valeur appliquée (15 N, 25 N ou 50 N) et de la masse de la porte testée, un grade sera attribué.

4

APTITUDE À UNE UTILISATION SUR DES PORTES RÉSISTANT AU FEU / ÉTANCHES AUX FUMÉES



Grade 0 :

Non destinée à être utilisée sur des blocs-portes résistant au feu/étanches aux fumées.

Grade A :

Apte à une utilisation sur des blocs-portes étanches aux fumées.

Grade B :

Apte à une utilisation sur des blocs-portes résistant au feu et étanches aux fumées.

Les fermetures anti-panique doivent avoir été soumises à une évaluation montrant leur aptitude à l'utilisation sur des portes étanches au feu et/ou aux fumées. Le Grade B assure l'aptitude la plus complète.

5

SÉCURITÉ DES PERSONNES



Grade 1 :
Toutes les fermetures anti-panique ont une fonction de sécurité des personnes très importante, donc seul le grade le plus élevé est identifié pour les besoins de la présente Norme Européenne.

Projet de révision de la norme :
Ajout de nouveaux grades et de nouveaux paramètres de tests
Lorsqu'un élément de manœuvre sera soumis à l'essai, la force requise pour ouvrir la porte avec la fermeture anti-panique ne devra pas excéder une certaine valeur selon le type de manœuvre. Plus la force nécessaire sera faible, meilleure sera sa facilité d'utilisation. La prise en compte de ce nouveau paramètre permettra d'augmenter le nombre de grades et donc d'améliorer la classification pour la sécurité des personnes.

6

RÉSISTANCE À LA CORROSION



Grade 3 :
96 h au Brouillard Salin (HBS) - haute résistance.
Grade 4 :
240 h au Brouillard Salin (HBS) - très haute résistance.

La barre est soumise à un essai au brouillard salin neutre. Des tests sont effectués avant et après l'essai pour vérifier son bon fonctionnement. Une haute résistance obtiendra le Grade 4.

7

SÉCURITÉ DES BIENS



Grade 2 :
Les fermetures anti-panique sont principalement utilisées pour l'opération d'une porte depuis l'intérieur et les exigences de sécurité des biens sont secondaires par rapport à la sécurité des personnes.

Projet de révision de la norme : Ajout de nouveaux grades
La fermeture anti-panique devra rester en position verrouillée et maintenir la porte fermée lorsque celle-ci sera soumise à une force de sécurité de 1000 à 5000 N. Cette force sera appliquée progressivement à raison d'un accroissement moyen de 100 N par seconde jusqu'à atteindre la valeur de rupture. La capacité à évacuer ne devra pas être dégradée après ce test. L'ajout de ces nouveaux grades va permettre un plus grand choix pour la sécurité des biens des fermetures anti-panique.

8

PROJECTION DE LA BARRE HORIZONTALE



Grade 1 :

Projection de la barre (W) jusqu'à 150 mm (projection importante).

Grade 2 :

Projection de la barre (W) jusqu'à 100 mm (projection normale).

Il convient d'utiliser des fermetures anti-panique de Grade 2 dans les situations où la largeur de la voie d'évacuation est restreinte ou lorsque les portes devant être équipées de fermetures anti-panique ne peuvent pas s'ouvrir au-delà de 90°.

9

TYPE DE MANŒUVRE DE LA BARRE HORIZONTALE



Type A :

Fermeture anti-panique avec manœuvre par «barre de poussée».

Type B :

Fermeture anti-panique avec manœuvre par «barre d'enfoncement».

Projet de révision de la norme :

Projet de révision de la norme :

Ajout d'un nouveau Type

Type C: Fermeture anti-panique avec manœuvre par «barre d'enfoncement rotative».

10

DOMAINE D'APPLICATION DES PORTES



Catégorie A :

Porte à un vantaill, porte à deux vantaux : vantaill actif ou inactif.

Catégorie B :

Porte à un vantaill uniquement.

Catégorie C :

Porte à deux vantaux, vantaill inactif uniquement.

LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE

C'est quoi ?

La Déclaration de Performance (D.o.P – Declaration of Performance) constitue le cœur du Règlement des Produits de Construction (R.P.C). Ce règlement de l'Union Européenne, vise à harmoniser les conditions de commercialisation de tous les produits sur le marché européen à l'aide d'un marquage C.E. L'objectif de ce document est d'assurer la fiabilité des informations relatives à la performance des produits ainsi qu'une facilité d'accès pour les consommateurs.

Ce qu'elle doit contenir :

- La référence du produit type
- Le système d'évaluation et de vérification de la constance des performances
- Le numéro et la date de la norme concernée
- Les usages prévus du produit conformément à la norme
- La liste des caractéristiques essentielles qui caractérise le produit défini dans la norme
- Les performances d'au moins une des caractéristiques essentielles
- Le cas échéant, les performances exprimées par niveau ou classe

Exemple de D.O.P

Siège social : JPM SAS - 533, avenue du Général de Gaulle - 92140 Clamart SAS au capital de 6 088 056€ - RCS Nanterre 348 014 218 - APE 2572Z - Siret 348 014 218 00138 Administration des Ventes - Relation Technique Client - Tél. : +33 (0)1 39 46 11 66 Services Administratifs - 10, avenue de l'Europe - 10300 Sainte Savine - Tél. : +33 (0)3 25 42 30 30											
DECLARATION DE PERFORMANCE DECLARATION OF PERFORMANCE N°: DoP 062											
1. Code d'identification du type de produit: <i>ID code of the product type:</i>	Serrure Anti Panique FLUID <i>Panic Exit Device FLUID</i>										
2. Référence du produit <i>Type number</i>	FLUID FL10 xx-xx-xx, FLUID FL20 xx-xx-xx, FLUID FL22 xx-xx-xx, FLUID FL30 xx-xx-xx, FLUID FL31 xx-xx-xx, FLUID FL32 xx-xx-xx,										
3. Usage prévu <i>Intended use</i>	Sur portes situées sur les voies d'évacuation, dont les portes de compartimentation feu/ fumée <i>On Single leaf escape doors, including fire resisting/smoke control doors</i>										
4. Fabricant <i>Manufacturer</i>	JPM SAS, 533 avenue Général de Gaulle, 92140 Clamart - France										
5. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances <i>AVCP</i>	Système 1										
6. Organisme notifié: <i>Notified body</i> Certificat CE <i>CE Certificate</i>	AFNOR Certification n°0333 n° 0333-CPR- 250041 émis le 26/11/2014										
7. Performances déclarées <i>Declared performances</i>	Classification selon EN1125:2008										
<table border="1"> <tr> <td>3</td> <td>7</td> <td>6</td> <td>B</td> <td>1</td> <td>4</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>B</td> <td>A</td> </tr> </table>		3	7	6	B	1	4	2	2	B	A
3	7	6	B	1	4	2	2	B	A		

LE MARQUAGE C.E (CONFORMITÉ EUROPÉENNE)

Il s'agit d'un marquage obligatoire pour tout produit soumis à la réglementation européenne. Il indique que le produit répond aux exigences en matière de sécurité des personnes. Le marquage nécessite un suivi de la production et un essai initial par un organisme indépendant au moment de la mise sur le marché pour permettre la libre circulation du produit sur le marché européen.

CE		JPM SAS 533 Avenue Général de Gaulle 92140 Clamart - FRANCE	
0333 – CPD40-250020	2017		
EN 179 : 2008	3 7 6 B 1 4 2 2 B A		2017

Labels: Marquage CE, Fabricant et adresse complète, Numéro de l'organisme certificateur, Norme, Numéro de certificat, Classification, Année de certification

LES PRODUITS JPM CERTIFIÉS EN 1125



Tous les produits de la gamme de fermeture anti-panique JPM sont certifiés EN 1125. La toute nouvelle barre anti-panique FLUID possède de très hauts critères d'évaluation.

Avec une résistance à la corrosion de Grade 4, une endurance dépassant les critères de la norme jusqu'à 1 000 000 de cycles et une aptitude à l'utilisation sur des blocs-portes coupe-feu / pare-fumées, le modèle FLUID et son nouveau type C fournissent une haute exigence de qualité.



Ce produit est capable de s'adapter sur tout type de porte, atteignant les 200 kg, et dans des situations où la largeur de la voie d'évacuation est restreinte grâce à une faible projection de la barre ne dépassant pas les 100 mm.

